



Être MILITANTE de Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau

ENGAGEMENT

Par cette adhésion, je, _____, m'engage à :

- ◇ Admettre que rien ne justifie une agression à caractère sexuel.
- ◇ Faire preuve de respect et de confidentialité envers les femmes qui sont victimes d'agressions à caractère sexuel.
- ◇ Respecter la philosophie et la structure de travail de Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau.
- ◇ Créer un climat de respect, d'entraide, d'honnêteté et de partage du pouvoir lors de la rencontre avec d'autres membres du CALACS.
- ◇ Consulter les publications du CALACS.
- ◇ M'intéresser aux activités du CALACS.
- ◇ Manifester mon soutien aux causes du CALACS.
- ◇ Approfondir mes connaissances sur la problématique entourant l'agression à caractère sexuel.

Prénom Nom : _____

Adresse courriel : _____

Signature : _____

Date (aaaa-mm-jj): _____

À remplir par Lumière boréale *
CALACS Baie-Comeau

Approuvé par

Date (aaaa-mm-jj):



ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

Je, _____, m'engage à ne divulguer aucune information concernant Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau que je pourrais obtenir dans l'accomplissement de mon militantisme et qui serait susceptible de causer du tort à l'organisme ou à ses membres.

Plus précisément, je m'engage à

- ✓ Limiter les échanges d'information, seulement avec les femmes concernées ou la coordonnatrice si cela est vraiment nécessaire.
- ✓ M'assurer de discuter dans un lieu propice à la confidentialité.
- ✓ M'assurer que les conversations téléphoniques traitant d'informations confidentielles ne sont pas entendues par d'autres personnes.
- ✓ Éviter de partager le contenu des rencontres sur les médias sociaux ou toute autre plateforme de partage.
- ✓ Ne pas me placer dans une position d'obligation envers des personnes qui pourraient profiter ou sembler profiter de la divulgation de renseignements confidentiels.
- ✓ Ne pas profiter de l'utilisation de renseignements qui ne sont généralement pas accessibles au public.

Cette obligation de confidentialité auprès des militantes s'applique tant à l'égard des membres, des employées, des membres du C. A., que des femmes qui utilisent les services du CALACS. Cette clause gardera tous ses effets tant que durera le lien entre les deux parties et se prolongera après la rupture de celui-ci quel que soit les motifs, à l'exception d'un ordre de la cour.

Prénom Nom : _____

Signature : _____

Date (aaaa-mm-jj): _____

À remplir par Lumière boréale *
CALACS Baie-Comeau

Approuvé par

Date (aaaa-mm-jj):
